

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 33 (1987)
Heft: 1

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

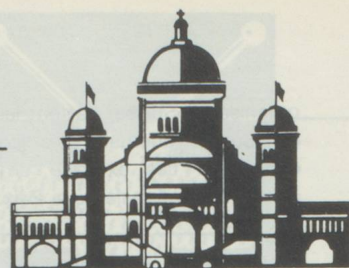
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le successeur de Cornelio Sommaruga entre en fonction

Le lundi 3 novembre à 9 heures, une ère nouvelle a commencé pour l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) : le successeur du secrétaire d'Etat Cornelio Sommaruga, M. Franz Blankart, a pris officiellement possession de son nouveau poste.

M. Sommaruga, 54 ans, quitte la tête de l'office après à peine trois ans d'activité. Depuis le 1^{er} novembre il est membre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dont il assume désormais la présidence.

Le nouveau directeur de l'OFAEE, le radical lucernois Franz Blankart, 50 ans, a étudié la philosophie, l'économie et le droit aux universités de Bâle, Paris, Exeter (GB) et Berne. Après un bref passage dans une banque, il a été attaché d'ambassade à La Haye et secrétaire personnel des conseillers fédéraux Spühler et Graber. Il occupa ensuite divers postes au sein de l'administration fédérale, puis accéda en 1977 au rang de ministre, puis en 1980 au titre d'ambassadeur et de chef de la délégation suisse près l'AELE et le GATT, à Genève. En 1984, il est devenu délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux.

L'OFAEE a pour tâche de sauvegarder les intérêts économiques de la Suisse à l'étranger. Il est responsable des relations avec les organisations économiques internationales et compétent pour conclure des traités internationaux en matière de politique économique extérieure. Il compte 130 collaborateurs.

Nouvel avion école pour l'armée suisse : opération charme de Dassault

L'armée suisse doit remplacer ses anciens avions-école « Vampire ». Mais entre l'« Alpha Jet » franco-allemand de Dassault-Breguet (F) et Dornier (RFA) ou le « Hawk » britannique de British Aerospace, son cœur balance. La décision du Conseil fédéral tombera dans quelques semaines. En attendant, Dassault a convié les journalistes suisses à un voyage de presse pour leur présenter le candidat : si la Suisse achète l'Alpha Jet, Dassault et Dornier promettent une compensation à 100 %, sous forme de coopération industrielle.

Le montage final de ces avions, ainsi que la fabrication de certaines pièces pourraient se faire en Suisse, a déclaré le vice-président de Dassault-Breguet, Hugues de l'Etoile. Cette possibilité de collaboration serait offerte à une quarantaine d'entreprises suisses, Pilatus et Sulzer par exemple. En outre, Dassault - qui appartient à 50 % à l'Etat - assure qu'elle usera de toute son influence pour que l'armée française achète des Pilatus PC 7 ou PC 9.

Ce n'est pas tout. L'entreprise française indique qu'une participation suisse à la construction du nouveau « Mirage 2000 » est à l'étude. Et ce indépendamment du fait que la

Suisse remplace ou non ses anciens « Mirage III » par le « Mirage 2000 ». Enfin, une participation active de la Suisse au projet spatial européen « Hermes » entre également en ligne de compte.

Trois conseillers fédéraux : qui dit mieux ?

Alors que bien des cantons n'ont jamais réussi à placer l'un de leurs ressortissants au Conseil fédéral, la petite commune bernoise de Schüpfen s'honore d'avoir eu trois de ses enfants au gouvernement. La fontaine de la localité qui compte près de 2 300 habitants, porte les noms des trois magistrats : les conseillers fédéraux Stämpfli, Schenk et Minger. Si le dernier d'entre eux est actuellement le plus connu, Karl Schenk est celui qui détient le record de longévité au gouvernement. Il y a passé 31 ans avant d'être tué par un attelage.

Depuis 1848, 94 conseillers fédéraux se sont succédés au gouvernement Zurich, avec 17 magistrats est le canton le plus souvent représenté. Vaud, avec 14, précède Berne qui compte 10 conseillers fédéraux. En fin de « classement », on peut citer les cantons d'Argovie, de Glaris, de Bâle-Campagne et d'Obwald qui n'ont envoyé à Berne qu'un conseiller fédéral chacun. Il y a enfin ceux qui n'ont jamais eu cet honneur comme les cantons de Schwyz, de Schaffhouse, d'Uri, de Nidwald, des Rhodes intérieures et du Jura.

Rudolf Minger est mort il y a 31 ans. Son nom ne se trouve pas seulement sur la fontaine du village seelandaïs. Il est également celui d'une rue et un monument est consacré « au paysan, à l'homme d'état et au lutteur » que chacun s'est accordé à reconnaître en lui. Le souvenir le plus vivace que l'on ait du magistrat est cependant la ferme qu'il exploitait et dont un de ses descendants s'occupe aujourd'hui.

Rudolf Minger a siégé de 1930 à 1940 au Conseil fédéral, Chef du Département militaire fédéral, il a lutté pour le renforcement de notre défense nationale. Il l'a fait avec une passion particulière même si quelquefois il faisait preuve d'un humour communicatif. Membre fondateur du Parti des paysans, artisans et bourgeois, l'ancienne Union démocratique du centre, il a siégé dans cette formation au Grand conseil bernois avant d'être élu au Conseil national.

On se souvient un peu moins de Karl Schenk, radical, qui a présidé à six reprises la Confédération. Cet ancien pasteur a siégé à Berne pendant 31 ans, 6 mois et 17 jours, de 1864 à 1895, avant d'être écrasé par un attelage.

Karl Schenk était le successeur de Jakob Stämpfli, radical lui aussi, qui a passé 8 ans au gouvernement, entre 1855 et 1863. Durant cette courte période, il a présidé la Confédération à trois reprises et passe pour avoir eu une influence déterminante sur la création de l'état fédéral moderne.

10^e révision de l'AVS : retraite à 63 ans pour les femmes

Relèvement à 63 ans de l'âge de la retraite pour les femmes, maintien de la retraite à 65 ans pour les hommes et possibilité de prendre une retraite anticipée d'une année, telle est la position de principe adoptée par le Conseil fédéral pour la 10^e révision de l'AVS. Communiquée en primeur aux partis gouvernementaux, dans le cadre des entretiens de Wattenville, elle constitue, selon le président de la Confédération Alphons Egli, un pas vers l'égalité.

Les cotisations AVS ne vont pas augmenter, a assuré M. Egli, le programme respecte en effet la réalité des coûts. Le Conseil fédéral entend soumettre un message aux Chambres en 1988. Ainsi le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes ne devrait pas intervenir avant les années 1990 si le projet est adopté.

Le projet prévoit une nouveauté : la possibilité d'un versement anticipé d'une année de la rente ou retraite flexible. La rente serait cependant réduite de 6,8 %. Les âges donnant droit au versement complet de la rente AVS ou premier pilier étant normalement de 65 et 63 ans (au lieu des 65 et 62 actuels), la retraite pourra être prise à 62 ans pour les femmes et à 64 ans pour les hommes, avec une rente réduite.

D'autres innovations figurent dans le programme présenté par le Conseil fédéral : le versement d'allocations en cas d'impotence moyenne (360 francs par mois), le paiement séparé de la rente de couple, l'égalité des sexes pour la rente de couples, une amélioration de la rente pour les conjoints divorcés, un nouveau calcul de la rente de veuve (on ne se fondera plus que sur le revenu du défunt) une rente pour les veufs s'ils ont des enfants.

En outre, le programme propose la suppression des rentes complémentaires pour les épouses. Actuellement, la rente complémentaire est accordée à l'époux qui a atteint l'âge donnant droit à une rente, pour autant que l'épouse ait 56 ans. Le projet veut également supprimer les rentes extraordinaires avec limites de revenu. Elles seront remplacées par des prestations complémentaires.

Ce programme respecte la neutralité des coûts et ne devrait pas conduire à une augmentation des cotisations. En effet, les innovations, appelées « programme de base » entraînent des dépenses de l'ordre de 300 millions de francs, alors que le relèvement de l'âge de la retraite des femmes permet à la caisse de l'AVS un gain d'environ 300 millions de francs.

Restent donc les frais engendrés par l'anticipation de la retraite. Ils devraient être d'environ 150 millions de francs, en supposant qu'environ 20 % des gens profitent de cette

possibilité. Ce déficit peut, en grande partie, être compensée par les économies réalisées par l'assurance-invalidité dans le cadre du « programme de base ». Le reste serait pris en charge par la Caisse fédérale.

Pour le chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) Alphons Egli, les considérations démographiques sont à la base d'un tel projet. Il y aura en effet toujours plus de bénéficiaires de rentes AVS et toujours moins de cotisants. Ce premier pas pourrait être suivi par d'autres, a-t-il fait remarquer. Quelques éléments du projet dont l'idée du relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes, ont déjà été présentés en 1983 par la commission consultative de l'AVS. Interrogé sur les chances politiques de ce projet M. Egli a estimé qu'à l'heure actuelle, il devrait être possible de le réaliser graduellement.

Les quatre partis gouvernementaux, qui ont eu la primeur de cette décision de principe, n'ont pas défini leurs positions. Cependant, au vu de leurs prises de positions antérieures, on peut dire que les partis bourgeois sont en faveur d'un projet neutre au point de vue des coûts, tandis que les socialistes s'opposent notamment à un relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

Le commentaire du Journal de Genève

Travail : La 10^e révision de l'AVS une occasion d'envisager la retraite à la carte

Le Conseil national a fait un sort, à l'initiative « visant à abaisser à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes l'âge donnant droit à la rente AVS ». Il a écarté également toute idée de contre-projet. Il faut qu'une telle initiative, avec ses conséquences et dans son inconséquence affronte seule le jugement du peuple. Car, cette affaire de la retraite est grave. La fixation de l'âge pour l'AVS entraînerait évidemment la même limite pour la prévoyance professionnelle, deuxième pilier.

Or, l'idée d'un abaissement global de l'âge de la retraite est inacceptable. Nous voudrions reprendre, ici, quatre arguments que le libéral genevois André Gautier fit valoir avec insistance dans le débat.

Financement de l'AVS

La retraite à 62 ans pour tous, par exemple, représenterait une dépense supplémentaire de près de deux milliards annuellement pour l'AVS et presque autant pour le deuxième pilier. Qui paiera ? Raison économique : l'initiative diminuerait le nombre des actifs de quelque 6 %. Avec une unification, hommes-femmes à 62 ans la diminution serait de l'ordre de 3 %. Qui remplacerait cette perte de main-d'œuvre nécessaire à notre économie ? Les travailleurs étrangers ? On sait que les autorités sont astreintes à une politique de limitation. En outre, si la conséquence était un fléchissement de l'économie, le financement de l'AVS en deviendrait de plus en plus ardu.

Troisième raison : démographique. Si l'on voulait, par rapport à l'espérance de vie dès le moment où l'on touche la rente AVS,

reprendre les conditions de sa création, il faudrait fixer l'âge de la retraite à 67 ans pour les hommes et 69 ans pour les femmes. Ne serait-ce que psychologiquement, serait-il heureux de modifier encore la proportion entre les actifs et les rentiers en abaissant globalement cet âge de la retraite ?

Et puis, il y a un argument d'ordre humain. Obliger chacun à prendre sa retraite tôt augmenterait, chez beaucoup, le sentiment d'isolement, de marginalisation qui n'est déjà que trop courant.

Moduler les rentes

Pourtant, il est vrai que, parfois, la possibilité d'une retraite avant soixante-cinq ans serait nécessaire. A tout le moins le nouveau principe de l'égalité entre hommes et femmes devrait-il fixer une limite générale commune : que ce soit soixante-cinq ans (ce qui serait financièrement le plus raisonnable, soixante-quatre ou soixante-trois ans). Mais l'idéal serait de pouvoir, dans une fourchette donnée, instaurer une retraite à la carte ; en modulant peut-être le montant des rentes. Si quelque chose de nouveau devait être étudié, ce serait dans cette voie qu'il faudrait aller. Et l'étude d'une dixième révision de l'AVS devrait en être l'occasion. Mais il faudra, tout d'abord, débarrasser le terrain de cette initiative - lancée par l'extrême-gauche - car elle déséquilibrerait, naturellement, tout le système de la prévoyance-vieillesse avec des conséquences très lourdes. Une fois le chemin déblayé, on devrait pouvoir améliorer le progrès social.

Jacques-Simon Eggly

Conseil national : Jean-Jacques Cevey élu président

C'est par l'élection du radical vaudois Jean-Jacques Cevey à la présidence du Conseil national que s'est ouverte la session d'hiver des chambres fédérales. Elu par 156 voix sur 166 bulletins valables, M. Cevey sera pour 1987, le premier magistrat du pays. Il succède au socialiste grison Martin Bundi. Les conseillers nationaux ont également élu leur vice-président, en la personne du démocrate du centre zurichois Rudolf Reichling, qui a obtenu 101 voix sur 156, son collègue Hans-Rudolf Nebiker en obtenant 12.

Avant de créer sa place, Martin Bundi a plaidé pour une politique extérieure active, insistant sur l'importance des rencontres entre les parlementaires de différents pays. C'est en effet sous son « règne », que la Suisse a refusé d'adhérer à l'ONU, contre l'avis du Parlement. Le socialiste grison a encore évoqué deux catastrophes de l'année 86, Tchernobyl et l'incendie des entrepôts Sandoz de Schweizerhalle. Pour M. Bundi, on devrait donc réserver à l'avance des dates pour les sessions spéciales.

Après avoir remercié les conseillers nationaux, M. Cevey a évoqué le dernier radical vaudois à avoir occupé ce fauteuil Henry Valotton, qui recueillit en 1939 le serment du général Guisan. « Notre Parlement doit être le temple de la démocratie », a conclu le nouveau président du Conseil national, esti-

mant que sa fonction consiste à s'affirmer en qualité de responsable et de dépositaire des intérêts de l'ensemble du Parlement.

Quelques notes biographiques

Originaire de Cheseaux-sur-Lausanne, le radical vaudois Jean-Jacques Cevey est né le 23 juin 1928 à Sainte-Croix. Syndic de Montreux depuis 1969, il est conseiller national depuis 1967. Il présida de 1982 à 1985 le groupe radical des Chambres fédérales.

Licencié en droit de l'Université de Lausanne, Jean-Jacques Cevey a d'abord mené une carrière journalistique. Il fut rédacteur en chef du « Journal de Montreux » (devenu « L'Est Vaudois ») de 1955 à 1970, avant d'être élu syndic de Montreux à la fin 1969. De 1966 à 1976, il fut député au Grand Conseil vaudois. Conseiller national depuis 1967, il fut membre de plusieurs commissions permanentes (finances, recherche et science santé publique et environnement) et président de la commission des affaires économiques pendant deux ans. Il siège actuellement à la commission des affaires étrangères.

Président de l'Office national du tourisme et membre de la commission fédérale consultative du tourisme, Jean-Jacques Cevey préside également l'Institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer et le centre international de formation de l'horlogerie. Il est membre du conseil d'administration des PTT. M. Cevey est marié et a un enfant.

Alois Dobler aux Etats

Le nouveau président des Etats Alois Dobler est né le 26 septembre 1929 à Schübelbach (SZ) et a obtenu un doctorat en droit après des études à Zurich, Heidelberg, Lausanne et Genève. En 1971, il a ouvert une étude d'avocat à Lachen, où il a débuté sa carrière politique comme conseiller communal. De 1971 à 1976, il a présidé le PDC du canton de Schwyz et a siégé au Grand Conseil de 1972 à 1976. Il a été élu au Conseil des Etats en 1975.

Pas de chômage chez les anciens conseillers fédéraux

Deux anciens conseillers fédéraux collectionnent les conseils d'administration : les radicaux tessinois et zurichois, Nello Celio (72 ans) et Fritz Honegger (69 ans). M. Celio siège dans 20 conseils d'administration et en préside 12. Parmi ceux-ci Alusuisse, la Banca commerciale de Lugano ou la très active SASEA (Société anonyme suisse d'exploitation agricole) de Genève. Il est en outre membre des conseils du Diners club, de la Dresdener Bank, de Hayek engineering ou encore de Von Roll.

Fritz Honegger a moins de mandats (13), mais ils sont d'importance. Il préside la « Flughagen-Immobilien-Gesellschaft » et est membre des conseils d'Elektrowatt, Honeywell-Bull, du Crédit suisse, de Sibra et de Sulzer notamment. L'ancien chef de l'économie publique préside encore la Fondation Pestalozzi, celle de l'aide sportive suisse et l'association « Chance Suisse » qui cherche à promouvoir la défense.

Engagement international pour Willy Spüh-

ler (84 ans de socialiste) qui a fondé en 1982 l'initiative de Zurich pour une politique de sécurité et de coopération en Europe pour Rudolf Friedrich (62 ans) qui fait partie de l'association suisse d'Helsinki, qui s'intéresse au respect des droits de l'homme et surtout pour le socialiste Pierre Graber (78 ans). Celui-ci a notamment représenté le Conseil fédéral lors de l'accession au pouvoir de Tancredo Neves au Brésil. Il a surtout été proposé comme négociateur entre Israël et l'Egypte sur le problème de Taba, en septembre 1986. M. Graber a cependant refusé cette proposition.

Quant au radical vaudois George-André Chevallaz (71 ans), il poursuit son travail d'historien, s'engageant pour des causes culturelles comme le dessin animé Supersaxo ou en présidant la Fondation de la Grenette de Berthoud. Il dirige également la nouvelle société helvétique pour la collaboration confédérale. Il a été nommé administrateur de la compagnie financière Tradition.

Les anciens conseillers fédéraux se sont engagés en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. George-André Chevallaz et les anciens chefs du Département fédéral des affaires étrangères, Pierre Graber, Willy Spühler et Max Petitpierre (87 ans) ont lancé des appels pour l'adhésion. Seuls les anciens conseillers fédéraux Ludwig von Moos et Hans Schaffner ont eu moins souvent les honneurs de la presse, ces dernières années.

Relèvement de la contribution annuelle à l'ONST de 21 à 31 mio d'ici 1992

Par une révision de l'arrêté fédéral sur l'Office national suisse du tourisme (ONST), le Conseil fédéral veut augmenter progressivement entre 1988 à 1992 la contribution annuelle à cette institution de 21 à 27 millions de francs, puis à 31 millions les deux dernières années de cette période. Il a adressé aux Chambres le message où il leur demande d'approuver ce projet.

Cette mesure doit permettre à l'ONST, créé par la Confédération, de poursuivre efficacement la promotion touristique nationale. Elle est une condition indispensable à la réussite économique du tourisme suisse qui est dépendant de l'étranger et dont vivent des régions entières, écrit à ce propos le Département de l'économie publique. L'achat d'un immeuble à Vienne, qui abrite outre la représentation de l'ONST la Société suisse et la Chambre suisse de commerce, allégera par ailleurs la charge financière de l'ONST.

Les retraités, mécontents des CFF : « nous sommes ignorés »

Pour les rentiers et retraités, il est inadmissible que les CFF restreignent la notion de famille en excluant les grands-parents. Dans le même esprit ils estiment que la carte journalière devrait être prolongée de 24 heures, indispensable pour faciliter les regroupements familiaux. A la suite d'un entretien avec la Direction générale des CFF à Berne, le Groupement syndical des retraités pré-retraités et rentiers AI de Suisse, appuyé de l'association alémanique, ont précisé une

série de revendications allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de la génération des aînés par les CFF.

Les retraités demandent aux CFF une extension de la gratuité de transport aux enfants voyageant en compagnie de leurs grands-parents, la prolongation de 24 heures de la carte journalière, et la mensualisation du paiement de l'abonnement général destiné aux invalides et retraités ainsi que l'obtention de cet abonnement pour des périodes plus courtes.

Les retraités estiment que les CFF les ignorent, en ce qui touche les réductions de tarifs. Les réductions de 500 F de l'abonnement général 1^{re} classe, 260 F de l'abonnement demi-tarif 2^e classe et de 25 F seulement de l'abonnement demi-tarif destiné aux retraités leur paraissent disproportionnées.

Dans un communiqué diffusé, leur groupement estime que sur les 1'200 000 retraités plus de 300 000 n'ont que leur rente AVS pour vivre. Ils estiment que les CFF et les Chambres fédérales ont pratiquement ignoré cette couche de la population représentant quelque 6 à 700 000 usagers, alors que seuls 25 % de l'ensemble des retraités possède un abonnement demi-tarif.

Pierre Aubert fêté à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds

Elu pour la 2^e fois président de la Confédération Pierre Aubert a été fêté dans son canton de Neuchâtel. Accompagné du président de la Confédération actuel, Alphons Egli, du président du Conseil national Jean-Jacques Cvevey et de nombreuses personnalités, M. Aubert a été accueilli à Neuchâtel par le Conseil d'Etat in corpore avant de se rendre à la Chaux-de-Fonds pour la cérémonie officielle. Le convoi spécial affrété par les CFF avait auparavant fait un bref arrêt à Marin pour marquer l'arrivée du nouveau président en terre neuchâteloise.

Très entouré, c'est aussi en train que M. Aubert est arrivé, au son des cloches, à la Chaux-de-Fonds ville désormais coutumière des réceptions présidentielles. Après avoir accueilli Pierre Graber par deux fois dans un passé récent, elle a aussi reçu M. Aubert pour la seconde fois, celui-ci ayant déjà été président en 1983. La cérémonie officielle a été précédée d'un imposant cortège rehaussé par la présence de groupes folkloriques, auquel ont assisté plus de 5 000 personnes.

M. Aubert a présenté son élection comme un hommage au canton de Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds soulignant la tradition d'ouverture de cette ville. Il s'est ensuite attardé sur une autre Chaux-de-Fonniere, Numa-Droz, qui, il y a cent ans exactement, était lui aussi élu pour la seconde fois président de la Confédération. A l'époque, c'était au président de s'occuper des affaires étrangères, mais Numa-Droz après son année de présidence, garda le département des affaires extérieures pendant 5 ans, en étant ainsi le premier chef.

Vignette 1987 disponible depuis le 1^{er} décembre

La vignette autoroutière 1987, jaune clair, est en vente depuis le 1^{er} décembre 1986, a indiqué le département des finances. Elle est valable depuis ce jour et jusqu'au 31 janvier 1988. Quant à la vignette rouge 86, elle conserve sa validité jusqu'au 31 janvier 1987. Seule nouveauté à signaler, le tronçon Thusis-Gastione de la N 13 sera désormais soumis à la vignette. Prix F.s. 30,-

Le dépliant explicatif publié par l'Administration fédérale des douanes vient d'être réédité. Il peut être obtenu auprès de tous les concessionnaires de la vignette (guichets postaux, bureaux de douane, postes d'essence, garages, offices de la circulation routière).

Aujourd'hui, selon M. Aubert, c'est le collègue gouvernemental tout entier qui fait la politique étrangère de la Suisse. « C'est bien ainsi, car la Suisse ne pourrait plus survivre bien longtemps, toute seule dans ses montagnes », a-t-il déclaré, ajoutant que le temps du repli frileux sur soi-même était passé pour le peuple suisse.

L'actuel président de la Confédération, Alphons Egli, a souhaité pour sa part que la présence renforcée en 1987 des Romands et Latins à Berne « nous incitera, nous autres alémaniques, à prendre mieux conscience de ces régions de Suisse qui font notre diversité ». Il a ensuite loué l'action de M. Aubert à l'étranger, l'encourageant à poursuivre son activité « avec l'enthousiasme dont nous avons été témoins ».

Le Conseil fédéral ne veut pas de la « chopine du soldat »

Le Conseil fédéral est opposé à l'idée de distribuer une chopine de vin ou de jus de raisin suisse aux militaires en service. Cette proposition émanait du Zurichois Paul Eisenring (PDC) qui y voyait une possibilité d'écouler une partie des excédents de la viticulture suisse. La consommation de l'alcool pendant le service est interdite pour certaines catégories de militaires, a rappelé le Conseil fédéral. D'autre part, l'armée n'a pas à prescrire la consommation de certaines boissons. La distribution deux fois par jour d'une chopine de vin, comme le proposait M. Eisenring, représenterait une augmentation du crédit de subsistance de l'ordre de 3 francs par jour de service, soit 40 millions de francs supplémentaires par années. Le Conseil fédéral n'a pas partagé l'avis de M. Eisenring, qui aurait vu dans une telle mesure « un geste sympathique pour la troupe permettant de répondre à un problème actuel ».